

Musicien Intervenant (DUMI)

RNCP41348 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	133, 134, 333
Formacode(s)	45073, 45085, 45083
Code(s) ROME	K2105, K2102, K1206, L1103, L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/09/2025
Date d'échéance	24/09/2028

Certificateur(s)

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Aix-Marseille Université

<http://www.univ-amu.fr>

UNIVERSITE PARIS-SACLAY · SIRET : 13002602400054

<https://www.universite-paris-saclay.fr/>

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013

UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE · SIRET : 19350937900015

UNIVERSITE DE TOURS · SIRET : 19370800500478

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE TOULOUSE II · SIRET : 19311383400017

UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375

UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE · SIRET : 19691775100014

Université Jean Jaurès - Toulouse 2

<http://www.univ-tlse2.fr>

Université Paris-Saclay

<http://www.universite-paris-saclay.fr/fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le besoin d'un intervenant capable de contribuer au développement de l'éducation musicale à l'école est apparu au cours des années 1980. Les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont été amenés à créer, en 1984, le métier de Musicien Intervenant, le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) et les Centres de Formation de Musiciens Intervenant (CFMI), rattachés aux universités.

Près de 40 ans après, ce métier s'est installé dans le paysage territorial national comme un acteur essentiel de l'Éducation Artistique et Culturelle. Les missions du musicien intervenant se sont élargies au-delà de l'école primaire pour aller vers les conservatoires, le milieu de la petite enfance, du handicap, des personnes âgées, de la médiation culturelle, etc.

ACTIVITÉS VISÉES

Production artistique :

Interprétation, improvisation, arrangement et composition de la musique,

Entretien et enrichissement de son identité musicale et artistique (expressivité et inventivité) par la pratique, les rencontres, la documentation et l'écoute,

Contribution à des productions musicales scéniques, notamment des spectacles à destination du jeune public,

Mobilisation d'outils techniques et de sens artistique pour favoriser les apprentissages et la transmission dans des formes adaptées au public visé,

Accompagnement des publics à se produire dans des créations scéniques originales co-construites, associant des dimensions artistiques et pédagogiques et prenant en compte le corps et l'espace,

Valorisation des productions des publics.

Enseignement et éducation musicale :

Conception de projets d'éducation musicale, en partenariat avec des équipes enseignantes, adaptées au public visé et au contexte scolaire, en favorisant l'ouverture de l'École sur son environnement,

Conception de séances d'éveil artistique, de pratiques musicales collectives ou d'enseignement musical adaptés au public visé et au contexte d'exercice (établissement d'enseignement artistique spécialisé, secteur socioculturel, de la petite enfance, du handicap, structures associatives...) en s'appuyant sur les ressources artistiques et culturelles du territoire,

Conduite et évaluation de séances collectives en adoptant une posture d'autorité, de rayonnement, d'exigence et de bienveillance, en s'adaptant au public visé.

Conception et conduite de projets d'Éducation Artistique et Culturelle :

Conception et mise en œuvre des projets musicaux, transdisciplinaires et/ou pluri-artistiques en relation avec les partenaires et structures du territoire,

Organisation d'actions de découverte, de sensibilisation et de médiation, favorisant la rencontre des publics avec les œuvres et la création, en collaboration avec les lieux de création et de diffusion culturelle ainsi que les collectifs d'artistes,

Production de documents valorisant les projets menés et permettant l'appropriation des enjeux par les participants ainsi que leur communication au plus grand nombre,

Contribution à l'élaboration du projet local d'éducation artistique et culturelle (collectivité, association, service, établissement...) et participation à sa mise en œuvre).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Se produire seul et en groupe face à un public afin de maintenir sa posture d'artiste et de contribuer à des réalisations artistiques dans le territoire d'activité professionnelle dans sa spécialité musicale, dans une esthétique personnelle et assumée, en mobilisant la voix et divers autres instruments (Instrument polyphonique, Instrument mélodique, percussions, percussions corporelles, dispositifs électroniques, etc.) et dans différentes esthétiques musicales, en créant des œuvres musicales qui mobilisent l'invention, l'improvisation, l'arrangement et la composition.

Identifier des objectifs d'apprentissage en s'appuyant sur les différents courants, modalités et outils pédagogiques afin d'élaborer une progression adaptée au public et au contexte visé (milieux scolaires, de l'enseignement artistique spécialisé, de la petite enfance, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées ...).

Animer une séance collective en adoptant une posture d'autorité, de rayonnement, d'exigence et de bienveillance afin de susciter le dialogue, l'analyse, l'initiative et la réflexion critique, en s'adaptant au public, à ses besoins et spécificités.

Mettre en œuvre des situations didactiques notamment dans les domaines de la pratique vocale, de l'écoute, de l'expression corporelle, de l'invention et de création et de la pratique instrumentale en s'adaptant au public, à ses besoins et spécificités.

Évaluer les apprentissages en s'appuyant sur différentes formes, modalités et critères d'évaluation afin d'analyser les progrès individuels et collectifs et de proposer les remédiations nécessaires en prenant en compte les spécificités du public.

Concevoir un projet d'éducation artistique et culturelle afin de contribuer au développement culturel local en s'appuyant sur un diagnostic du territoire et en s'adaptant aux publics selon leurs besoins et spécificités.

Conduire un projet d'éducation artistique et culturelle afin de contribuer au développement culturel local en organisant les activités,

mobilisant et coordonnant les différents acteurs, produisant les documents de valorisation, et évaluant l'action menée.

Participer à la réflexion, l'élaboration et à la mise en œuvre du projet l'établissement d'enseignement artistique.

Blocs de compétences

RNCP41348BC01 — Pratiquer la musique de manière diversifiée et avec une identité propre

LISTE DE COMPÉTENCES

Se produire seul et en groupe face à un public afin de maintenir sa posture d'artiste et de contribuer à des réalisations artistiques dans le territoire d'activité professionnelle :

- dans sa spécialité musicale, dans une esthétique personnelle et assumée.
- en mobilisant la voix et divers autres instruments (Instrument polyphonique, Instrument mélodique, percussions, percussions corporelles, dispositifs électroniques ...) et dans différentes esthétiques musicales.
- en créant des œuvres musicales qui mobilisent l'invention, l'improvisation, l'arrangement et la composition.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Type d'épreuve : mise en situation réelle

Réalisation demandée : Création d'un concert ou d'un spectacle valorisant les démarches d'invention et impliquant différentes formes de pratiques musicales notamment la voix, les percussions, un instrument d'accompagnement polyphonique et le corps.

Conditions de réalisation : Production devant un public

RNCP41348BC02 — Concevoir, animer et évaluer des séances collectives d'éducation musicale

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier des objectifs d'apprentissage en s'appuyant sur les différents courants, modalités et outils pédagogiques afin d'élaborer une progression adaptée au public et au contexte visé (milieux scolaires, de l'enseignement artistique spécialisé, de la petite enfance, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées ...)

Animer une séance collective en adoptant une posture d'autorité, de rayonnement, d'exigence et de bienveillance afin de susciter le dialogue, l'analyse, l'initiative et la réflexion critique en s'adaptant au public, à ses besoins et spécificités

Mettre en œuvre des situations didactiques notamment dans les domaines de la pratique vocale, de l'écoute, de l'expression corporelle, de l'invention et de création et de la pratique instrumentale en s'adaptant au public, à ses besoins et spécificités

Évaluer les apprentissages en s'appuyant sur différentes formes, modalités et critères d'évaluation afin d'analyser les progrès individuels et collectifs et de proposer les remédiations nécessaires en prenant en compte les spécificités du public

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Type d'épreuve : Ecrit

Réalisation demandée : Rédaction d'un dossier faisant état des démarches de projection, de mise en œuvre et d'évaluation de séances d'éducation musicales réalisées

Condition de réalisation : Dépôt d'un dossier lu et évalué par un jury composé de professionnels et de personnalités extérieures au centre certificateur

Type d'épreuve : mise en situation réelle

Réalisation demandée : Réalisation en écoles primaires de deux séances d'éducation musicale avec deux classes de cycles différents en collaboration avec les professeurs des écoles

Condition de réalisation : Réalisation de séance en école devant un jury composé de professionnels et de personnalités extérieures au centre certificateur. Ces séances sont suivies d'un entretien avec le jury.

RNCP41348BC03 — Concevoir et conduire des projets d'éducation artistique et culturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir un projet d'éducation artistique et culturelle afin de contribuer au développement culturel local en s'appuyant sur un diagnostic du territoire et en s'adaptant aux publics selon leurs besoins et spécificités.

Conduire un projet d'éducation artistique et culturelle afin de contribuer au développement culturel local en - organisant les activités, - Mobilisant et coordonnant les différents acteurs, - produisant les documents de valorisation - évaluant l'action menée

Participer à la réflexion, l'élaboration et à la mise en œuvre du projet l'établissement d'enseignement artistique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Type d'épreuve : Rapport écrit et soutenance orale

Réalisation demandée : Rédaction d'un rapport écrit décrivant une ou plusieurs actions éducatives et culturelles

menées dans un territoire, s'appuyant sur un diagnostic et mobilisant différents acteurs et partenaires.
Condition de réalisation : Production d'un dossier et soutenance orale devant un jury composé de professionnels et de personnalités extérieures au centre certificateur.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'intervention musicale à l'école est au cœur de l'activité du musicien intervenant. Il est toutefois amené à exercer dans d'autres milieux, contribuant ainsi à mettre en cohérence et en synergie les différents temps éducatifs de l'enfant et les actions culturelles d'un territoire.

Le musicien intervenant exerce son activité sur un territoire (quartier, ville, communauté de communes ou d'agglomération...) aux côtés de nombreux partenaires (enseignants, artistes, professionnels de l'enfance, responsables locaux...). Il travaille principalement en écoles élémentaires et pré-élémentaires et est également amené à travailler dans d'autres lieux de vie des enfants ou des jeunes ainsi qu'avec d'autres publics. Par ses projets, il met en lien l'école et d'autres structures :

- écoles de musique, conservatoires ;
- centres socioculturels, maisons de quartier, médiathèques ;
- structures de diffusion ou de création musicale (orchestres, scènes nationales, opéras, scènes de musiques actuelles...) ;
- associations musicales (chorales, orchestres d'harmonie, etc.) ou relevant d'autres champs artistiques (théâtre, danse, arts du cirque...) ;
- milieux spécialisés (crèches, hôpitaux, prisons...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

agent de la fonction publique territoriale (titulaire ou contractuel), dans le cadre d'emploi des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique, sur les grades d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2e ou de 1e classe ;

salaré du secteur associatif, il dépend alors de la convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Cultures, des Loisirs et de l'Animation au service des Territoires (ECLAT) avec le titre de professeur ;

travailleur indépendant ou auto entrepreneur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 193 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	117 037
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	48 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Qualification de niveau 5, ou de niveau 4 et deux années d'études (validées ou non) ou d'expériences professionnelles.

Pratique musicale : une solide formation instrumentale est requise (niveau équivalent à une fin d'études de conservatoire national - cycle 3). Le diplôme n'est toutefois pas exigé. Tous les instruments sont admis. Un dossier de préinscription doit être constitué (études, pratique musicale, pratique d'animation ou d'enseignement, situation actuelle, etc.).

Extrait de la circulaire de 1984

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Le jury comprend trois à cinq personnes (enseignants-chercheurs, formateurs ou enseignants des CFMI, représentants de l'Éducation Nationale, personnalités de l'enseignement musical spécialisé, représentants des collectivités locales, représentants du monde artistique, représentants de la profession). Il est présidé par un enseignant-chercheur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de quatre à six personnes, à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Il est présidé par un universitaire.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 633 €
Selon la branche	8 100 € – 9 633 €
Prise en charge	Branches concernées
9 633 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 100 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel

Base légale

Date de décision	24/09/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/09/2028
Date de dernière délivrance possible	24/09/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	102	4	100 %	71 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36880

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36880, RS6246

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41348/>

Où se former

Formations référencées	9
Organismes	7
Régions couvertes	7
Prix indicatif	848 € – 8 500 €
Durée	692 – 1500 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	17
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	6 %
Période	10/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	15
Montant total engagé	30 351 €
Coût moyen par dossier	2 023 €
Durée moyenne	1011 h
Période	10/2025 – 08/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	11 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.